

## Identification – Particuliers

### Instructions

- La Compagnie Home Trust exige deux pièces d'identité séparées (l'une d'elles **DOIT** être une pièce d'identité principale) figurant sur la *Liste des pièces d'identité acceptées* actuelle de HTC (fournie à la prochaine page).
- Lorsque plus de deux personnes sont identifiées pour un compte, veuillez remplir et signer un formulaire séparé pour les personnes additionnelles.
- Tous les clients particuliers: demandeur, codemandeur, déposant, titulaire de carte, bénéficiaire de remplacement, personnes disposant de procurations, garant (le cas échéant) y compris les directeurs, commettants, signataires autorisés d'une entité demanderesse.

Destinataire: Compagnie Home Trust

NOMS DU/DES CLIENT(S): \_\_\_\_\_

N° COMPTE (si disponible): \_\_\_\_\_

### CONFIRMATION ET ATTESTATION

Je, \_\_\_\_\_, avocat/notaire, agissant à titre de mandataire de Home Trust, confirme que (i) j'ai examiné et vérifié les pièces d'identité des personnes visées par les présentes conformément aux exigences de la Compagnie Home Trust; (ii) les pièces d'identité semblent authentiques; (iii) les pièces d'identité appartiennent bien aux personnes en question; (iv) les pièces d'identité sont en vigueur et non échues; et (v) les pièces d'identité représentent véritablement les dites personnes et des copies des pièces d'identité en question (recto et verso) sont jointes aux présentes.

Client 1	Pièce d'identité principale	Pièce d'identité principale/secondaire
Nom (prénom, nom de famille)		
Type de pièce d'identité		
Numéro de référence		
Lieu de délivrance (ville, province, émetteur)		
Date d'expiration (le cas échéant) (MM/JJ/AA)		

Client 2	Pièce d'identité principale	Pièce d'identité principale/secondaire
Nom (prénom, nom de famille)		
Type de pièce d'identité		
Numéro de référence		
Lieu de délivrance (ville, province, émetteur)		
Date d'expiration (le cas échéant) (MM/JJ/AA)		

### Renseignements de l'agent

DATÉ À

CE

JOUR DE

20

**SIGNATURE DE L'AVOCAT OU DU NOTAIRE**

**X**

## Particuliers

La Compagnie Home Trust exige que lui soit présentée, au minimum, l'une des pièces d'identité suivantes :

- Une pièce d'identité principale et une pièce d'identité secondaire parmi celles qui figurent dans la liste ci-dessous; ou
- Deux pièces d'identité principales parmi celles qui figurent dans la liste ci-dessous.

## Exclusions

### PRODUITS DE CRÉDIT DE DÉTAIL

Une pièce d'identité principale

### PERSONNES D'ÂGE MINEUR (12 ANS ET MOINS)

Les parents et les tuteurs d'enfants mineurs doivent être identifiés et doivent fournir les pièces d'identité requises pour les particuliers.

### PIÈCES D'IDENTITÉ DES EMPLOYÉS ET DES ÉTUDIANTS

Les pièces d'identité émises par les employeurs aux employés ne sont pas acceptables; les pièces d'identité étudiantes émises par les établissements d'enseignement ne le sont pas non plus.

## Critères de qualité exigés des pièces d'identité

Les pièces d'identité avec photo doivent être :

- Émises par un gouvernement fédéral, provincial ou territorial ou tout équivalent étranger
- Originales (pas une photo ni un document numérisé ou télécopié)
- Valides (non échues et signées, le cas échéant)
- Lisibles

### COMPTES SOUMIS OU ASSUJETTIS AUX DISPOSITIONS D'UN TESTAMENT, D'UNE PROCURATION OU D'UNE FIDUCIE

Exécuteurs, fiduciaires et personnes disposant de procurations doivent fournir les pièces d'identité exigées pour les clients particuliers.

### NON-CANADIENS ET NON-RÉSIDENTS

Les documents acceptés pour ces personnes sont limités.

Les pièces d'identité que les non-Canadiens et que les non-résidents peuvent présenter se limitent à ce qui suit :

- Pièce d'identité principale – permis de conduire ou passeport
- Pièce d'identité secondaire – carte d'identité nationale étrangère ou carte de crédit étrangère<sup>1</sup>

Il convient de s'assurer de photocopier le recto et le verso des documents. Soumettre des copies à Home Trust et garder vos propres copies, s'il y a lieu.

## Pièce d'identité principale

## Pièce d'identité secondaire

1. Passeport canadien ou étranger	1. Acte de naissance émis au Canada ou à l'étranger <i>À l'exception des actes de baptême</i>
2. Carte de résident permanent	2. Formulaires de Citoyenneté et Immigration Canada en vigueur : • IMM1000 – Fiche relative au droit d'établissement; • IMM1442 – Permis de séjour temporaire; ou • IMM5292 ou IMM5688 – Confirmation de résidence permanente <i>À présenter conjointement avec un passeport étranger valide</i>
3. Carte de citoyen canadien <i>Émise avant 2012</i>	3. Certificat canadien de naissance à l'étranger <i>Émis entre le 1<sup>er</sup> janvier 1947 et le 14 février 1977</i>
4. Certificat sécurisé du statut d'Indien	4. Permis de conduire temporaire d'une province ou d'un territoire canadien <i>Pas de permis de conduire échu</i>
5. Permis de conduire canadien ou étranger <sup>2</sup>	5. Déclaration de la rétention de la citoyenneté canadienne <i>Émis entre le 1<sup>er</sup> janvier 1947 et le 14 février 1977</i>
6. Carte de services de Colombie-Britannique	6. Carte de crédit <sup>1</sup> émise par un membre de l'Association canadienne des paiements ou par la Compagnie Home Trust (comportant la signature)
7. Pièce d'identité provinciale ou territoriale	7. Carte de guichet automatique Émise par un membre de l'Association canadienne des paiements (comportant les nom et signature du titulaire)
8. Carte d'identité des Forces armées canadiennes	8. Carte EXPRESSE
9. Permis de port d'arme canadien	9. Carte d'identité nationale étrangère <i>Délivrée par un organisme gouvernemental</i>
10. Carte NEXUS	

<sup>1</sup> Les cartes de crédit se limitent aux cartes principales reconnues (Visa, MasterCard ou American Express); les cartes prépayées sont interdites.

<sup>2</sup> Le permis de conduire du Québec ne peut être utilisé que si la personne à qui l'on demande de décliner son identité demande à le présenter.